



Information sur assedics pour payement

Par **nini**, le **27/05/2011** à **06:38**

Bonjour,rnj'ai eu une rupture conventionnelle en avril 2010 donc je me suis inscrit comme demandeur d'emploi au 15/04/2010 apres j'ai retravaille 1 mois au moi de mai en cdd et j'ai signe un cdi au 15/08/2010 a 25h00 par semaine je touchais un complement de salaire des assedics car je suis reste inscrite depuis le 15/04/2010.je suis en arret depuis le 18/04 /2011mon licenciement sera fait pour juin est ce que vous pouvez me dire si les assedics prendront en compte pour leur calcul de mes allocations mon salaire brut avec mon complement ou il n'en tiendront pas compte et combien je pourrai toucher car je n'arrive pas a trouver des bonnes reponsesrnmmon salaire brut etait de 974 euros et mon complement 420 euros

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **21:36**

Bonsoir "nini" rnSuite à ton CDI temps partiel, rompu par licenciement, ayant duré plus de 4 mois, il y aura ce qu'on appelle une "réadmission" a Pôle Emploi, où l'on comparera le montant restant du de tes allocations antérieures à taux plein (pas le "complément", l'allocation initiale!) et le montant issu de ton contrat CDI temps partiel, en termes d'allocation journalière et de montant total potentiels.rnLe plus favorable te sera appliqué: montant total le plus élevé, et montant journalier d'allocation le plus élevé , ce qui déterminera le nouveau nombre de d'allocations servies. Sans doute rétablissement de ton ancienne ARE temps plein. rnBon courage et bonne chance.